

Après 12 semaines d'audience, le procureur, Sébastien de la Touanne, a décidé d'opter pour la décision la plus dure possible.

7ans de prison ferme et 300 000 € contre Nicolas Sarkozy

A propos de Nicolas Sarkozy, il a dénoncé « *une quête effrénée de financement pour assouvir une ambition politique dévorante* ». Doit-on rappeler à ce procureur que la personne dont il parle a été justement président de la république. Un jugement doit s'établir sur des faits, rien que les faits. Depuis quand un représentant de la justice fait état de sentiments personnels ? Mais le plus « drôle » est à venir avec cette conclusion : « *Seule une peine d'emprisonnement et d'amende ferme peut être en mesure de protéger la société... tout en le privant de certains de ses droits civiques* ». Nicolas Sarkozy ferait ainsi courir un « *risque à la société* » ? Quand un magistrat condamne un délinquant à 150 euros pour avoir tenté d'écraser deux gendarmes, que faut-il en conclure ? Ne fait-il pas, lui, réellement courir un « *risque à la société* » ? L'accusation s'appuie sur les déclarations contradictoires d'un témoin qui s'est rétracté et a changé de versions à plusieurs reprises. Ziad Takieddine est actuellement en cavale au Liban. L'autre preuve du dossier serait une enquête de Médiapart (qui est devenu un documentaire : « *Personne n'y comprend rien* ») que le Parquet National Financier avait exclu du dossier...

« Des charges inexistantes »

En début d'audience, Nicolas Sarkozy avait prévenu : « *Vous ne trouverez jamais, non pas un euro, mais pas un centime lybien dans ma campagne* ». Au final, l'ancien chef de l'État se voit condamné à 7 ans de prison ferme et 300 000 € d'amende. Brice Hortefeux (Ministre de l'Intérieur), une peine de 3 ans et 150 000 € assortie de 5 ans d'inéligibilité, Éric Woerth (Trésorier de la campagne), un an de prison et 3750 €, Thierry Gaubert (collaborateur de Nicolas Sarkozy), 3 ans de prison et 150 000 € d'amende, Ziad Takieddine par contumace, à 6 ans de prison ferme et 3 millions d'euros d'amende. Et enfin, Nicolas Sarkozy a 7 ans de prison ferme et 300 000 € d'amende. La Justice s'acharnerait-elle contre l'ex-président de la république ? On se souvient que l'État avait perdu la trace des frères Kouachi entre Reims et Paris à cause des écoutes qui étaient mobilisées par la Garde des Sceaux de l'époque, Christiane Taubira, sur Nicolas Sarkozy. Manifestement, ce dernier était et reste l'ennemi public n°1. Quant aux Frères Kouachi, ils ont fait leur triste besogne en massacrant la rédaction de Charlie Hebdo. Après, les mêmes se disaient : « *Je suis Charlie* »... La défense de Nicolas Sarkozy présentera ses réquisitions le 8 avril prochain.

Pascal Gaymard

Partager :

- [Twitter](#)
- [Facebook](#)
- [LinkedIn](#)

Prénom ou nom complet

Email

En continuant, vous acceptez la politique de confidentialité